

[La moitié des sites du Patrimoine mondial sont menacés par des activités industrielles](#)

[1]

06 avril 2016



Vue aérienne de la rivière Rufiji, Tanzanie.

Selon le dernier rapport du WWF, **114 des 229 sites naturels et mixtes inscrits au Patrimoine mondial sont menacés par des activités industrielles néfastes**. Concessions pétrolière, minière ou gazière, surpêche, exploitation forestière illégale, surexploitation des ressources en eau, infrastructures de transport ou de tourisme : **les menaces sont nombreuses**.

Reconnus par l'UNESCO pour leur valeur universelle exceptionnelle, c'est-à-dire leur beauté naturelle, leur biodiversité, leurs caractéristiques géologiques ou écologiques, ces sites incarnent la notion d'aire protégée par excellence. **Il n'existe pas de plus haut niveau de protection de l'environnement**.

En sauvegardant de vastes aires d'habitat, plus de 279 millions d'hectares au total, **les sites contribuent également au développement économique et social**. S'ils sont gérés de manière soutenable, ils assurent aux communautés locales des moyens de subsistance pérennes et renforcent la résilience aux catastrophes naturelles et climatiques. **Plus de onze millions de personnes**, l'équivalent de la population de la Belgique, **dépendent des 114 sites menacés** pour subvenir à leurs besoins, se loger, se soigner, travailler.

Sur la base des recommandations du rapport, le WWF exhorte également les **gouvernements nationaux** à interdire toute activité industrielle pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle des sites du Patrimoine mondial. Ils doivent notamment soumettre les multinationales aux normes les plus strictes en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Le WWF appelle également le secteur privé à prendre ses responsabilités : les **entreprises** doivent s'engager à ne plus exercer d'activité susceptible de dégrader les sites du Patrimoine mondial et les

investisseurs à cesser de financer tout projet ou toute entreprise impliquant une activité de ce type.

« Les sites inscrits au Patrimoine mondial occupent 0,5 % de la surface de la Terre. La beauté et la richesse des paysages naturels et de la biodiversité qu'ils abritent en font les joyaux de la couronne. Si nous ne sommes pas capables de protéger cette toute petite partie de notre planète, qui peut penser que nous serons capables de protéger le reste ? Le temps est venu de reconquérir notre capital naturel qui est la base de notre économie car il n'y a pas d'un côté les enjeux de la biodiversité et d'un autre les enjeux économiques. »

Pascal Canfin, directeur général du WWF France

Les sites du Patrimoine mondial ont un rôle déterminant à jouer pour atteindre les **Objectifs de développement durable (ODD)** de l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté en septembre 2015 par les États de l'ONU.

[Télécharger le rapport du WWF](#) [2] (PDF,3M)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/la-moitie-des-sites-du-patrimoine-mondial-sont-menaces-par-des-activites-industrielles>

[2] http://awsassets.wwffr.panda.org/downloads/wwf_rapport_saving_our_shared_heritage_sous_embargobd.pdf